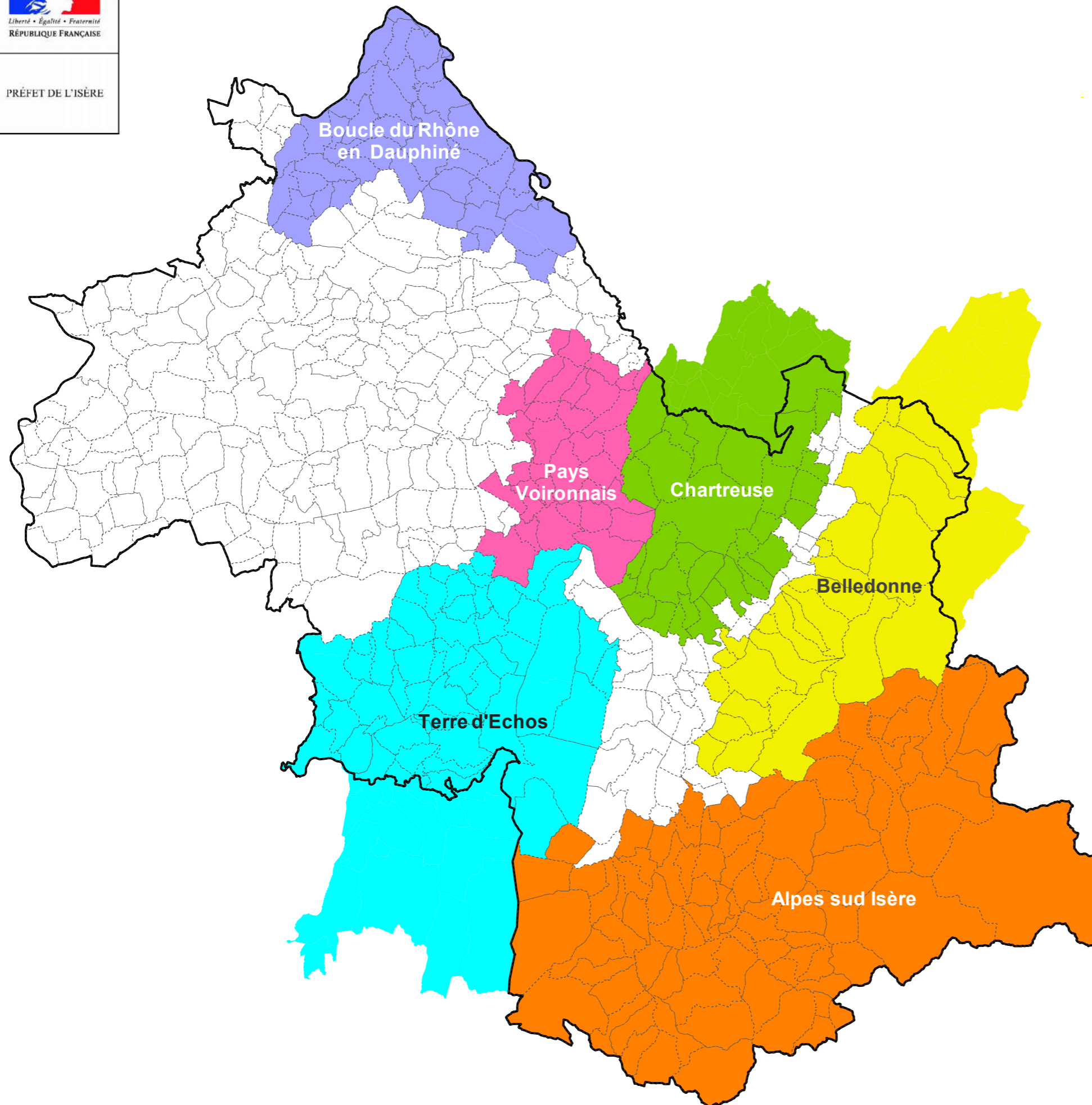


Programmes LEADER

(période 2014 - 2020)



Leader est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »

Les Leader s'inscrivent dans le cadre des programmes européens d'aide au développement rural, issu du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), avec comme objectifs le soutien à l'emploi durable, au développement économique et la préservation des équilibres entre les territoires, en promouvant une triple logique :

- territoriale, avec une stratégie définie et ancrée localement « démarche ascendante »,
- multisectorielle, associant différentes dimensions de l'économie rurale « approche globale »,
- plurielle, avec une diversité d'acteurs dans un partenariat privé-public (agriculteurs, industriels, associations, collectivités...), réunis au sein d'un Groupement d'Action Locale (GAL).

Au-delà de ses objectifs généraux, six priorités sont définies par l'Union européenne :

- stimuler l'innovation apportant une valeur ajoutée par rapport aux opérations existantes,
- compétitivité des exploitations,
- organisation des filières,
- gestion des ressources (agriculture durable, patrimoines naturels et culturels...),
- lutter contre le changement climatique (transition énergétique, émissions de CO2...),
- développer une dynamique locale avec des processus d'échange et de capitalisation (« mise en réseau », projets de coopération, démarches collectives...)

Pour favoriser les stratégies locales de développement, le LEADER est :

- géré par le Conseil Régional, nouvelle autorité de gestion des fonds européen
- porté par des acteurs locaux

La gouvernance (GAL) décide de sa propre stratégie et de ses actions (« stratégie intégrée »)

Leader 2014-2020 fait suite à cinq générations de programme qui se sont succédé depuis 1991. En Isère, 6 projets LEADER (GAL) ont été sélectionnés pour la période 2014-2020.

Groupe d'Action Locale (GAL)

-  Alpes Sud Isère
-  Belledonne
-  Boucle du Rhône
-  Chartreuse
-  Terre d'Echos
-  Voironnais



10 km

Source : IGN BD Carto
Conseil régional Auvergne-RA

DDT38/SAET/CPD - Juin 2016